

Privilège

si cet édifice doit être évacué ou non, ou s'ils devraient y poursuivre leurs activités.

La seule solution serait peut-être de fermer l'édifice et de demander aux députés de se reloger ailleurs, en envoyant la facture à la Chambre des communes, ou encore la Chambre pourrait voir s'il est possible de leur trouver d'autres locaux.

M. le Président: J'ai apprécié l'intervention du député. J'ai aussi apprécié le fait d'avoir été avisé de sa question de privilège. La Chambre a été saisie de l'affaire et il convient maintenant que le Bureau de régie interne en poursuive l'étude.

Je tiendrai compte des éléments présentés par le député.

[Français]

L'ACCÈS AUX SERVICES DE RECHERCHE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je soulève encore aujourd'hui une question de privilège d'une gravité et d'une importance qui devrait attirer votre attention et surtout motiver votre réflexion.

Monsieur le Président, il y a quelques semaines déjà j'avais soulevé une question de privilège eu égard à l'accès aux services de recherche. Monsieur le Président, des faits nouveaux viennent s'ajouter, et je pense qu'il est dans l'essence même de cette institution de prendre connaissance de certains événements qui se passent à l'extérieur de la Chambre mais qui ont beaucoup d'incidence sur les privilèges de tous les députés. Je parle notamment du fait que les bureaux de recherche et des employés payés par la Chambre des communes ont maintenant été mis au service d'individus du secteur privé.

Je m'explique, monsieur le Président. J'ai eu la triste surprise de lire dans *The Montreal Gazette* du mercredi 28 novembre que deux députés de cette Chambre, notamment le député de Papineau—Saint-Michel et le député d'Outrement ont décidé gracieusement de mettre au service de gens du secteur privé les services de recherche de leurs partis et probablement leurs services personnels. Et je cite, monsieur le Président, l'article de *The Gazette*, signé par Philippe Authier, qui se lit ainsi:

[Traduction]

Ils se sont mis d'accord pour partager les services de chercheurs et de coupures de presse.

[Français]

Et je vais plus loin, monsieur le Président. Il y a dans ce groupe d'hommes d'affaires du secteur privé dont M. Marcel Beaudry, un éminent avocat de Hull, M^{me} Sheryl Campbell-Steer, vice-présidente du *Montreal Board of Trade*, il y a Charles-Albert Poissant, qui est président de Donahue et Sébastien Allard du Conseil du patronat du Québec.

[Traduction]

Chacun s'est vu attribuer un adjoint pour l'examen des mémoires et la préparation des questions. Cette aide a été offerte gracieusement par MM. Ouellet et Hogue.

[Français]

Monsieur le Président, je suis très surpris de voir que les fonds publics sont maintenant rendus à la disposition des individus du secteur privé.

Monsieur le Président, le privilège est tellement grave que vous voyez un citoyen de Hull, M. Marcel Beaudry, avoir accès à des services de recherche pendant que le député de Hull—Aylmer, élu par l'ensemble de la population de Hull—Aylmer, n'a pas accès aux mêmes fonds publics pour faire sa recherche.

Monsieur le Président, je pense que vous devriez examiner cette question profondément. Est-ce que demain, le Parti libéral ou le Parti progressiste conservateur et le Nouveau parti démocratique peuvent prendre leur personnel puis dire: Écoutez, savez-vous, on partage la même idée que le Conseil du patronat, on partage la même idée que la FTQ, puis on transfère notre personnel à leurs services. Monsieur le Président, je ne pense pas que cela soit conforme aux règles et aux pratiques de cette Chambre. D'autant plus que c'est une discrimination par rapport à nos convictions politiques, de voir que nous, nous sommes soustraits à ces avantages-là, tandis que des citoyens qui n'ont pas été élus par personne, qui sont des directeurs de grandes corporations, ont accès aux services de recherche payés par la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je vous cite un autre article, c'est un article de *La Presse* du même jour dans lequel on dit que le groupe mettrait ses ressources et son personnel en commun et qu'on allait désormais suivre une véritable stratégie de telle sorte que quelqu'un puisse proposer aux intervenants tel ou tel autre type de question pour s'assurer que tout le terrain soit couvert. Et une telle association n'est pas anormale, dit M. Ouellet.